

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT****OBJET : Tarifs des prestations de restauration U.P.C. - Année 2013/2014***Mesdames, Messieurs,*

L 'Unité de Production Culinaire est amenée à fournir des repas lors de réunions ou manifestations, lorsque celles-ci présentent un intérêt local.

* * * * *

VU la délibération n° 14 du conseil municipal du 24 mai 2012 relative aux tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C. pour l'année scolaire 2012/2013,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C. afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – février 2013 = + 1 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2013/2014, les tarifs de restauration U.P.C. de la manière suivante :

Nature des prestations	Année scolaire 2012/2013 pour mémoire	Année scolaire 2013/2014
Casse-croûte ou petit déjeuner	0,74 €	0,75 €
Goûter	0,50 €	0,50 €
Repas scolaires - enfants / adultes	2,94 € / 4,51 €	2,97 € / 4,55 €
Repas accueil de loisirs - enfants / adultes	3,48 € / 4,41 €	3,51 € / 4,45 €
Buffet	9,84 €	9,94 €
Repas plateau	5,31 €	5,36 €
Repas froid	15,65 €	15,81 €
Repas chaud	24,52 €	24,76 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013 n°3957
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER